

## **VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 02 OCTOBRE 2025**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le jeudi 02 octobre 2025 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim, formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présente : Mme Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Nancy Vignola, adjointe administrative.

#### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **RÉSOLUTION #25-10-171 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

#### **2. REMERCIEMENTS SPÉCIAUX**

##### **RECONNAISSANCE ET HOMMAGE À DEUX MEMBRES SORTANTS POUR LEUR ENGAGEMENT EXEMPLAIRE EN POLITIQUE MUNICIPALE**

Le Conseil municipal souhaite reconnaître l'engagement, la loyauté et les nombreuses années de service de ses membres qui quittent leurs fonctions;

M. le Conseiller Raynald Banville a consacré 20 années de sa vie au service de la population à titre de conseiller municipal, démontrant une grande rigueur, un sens aigu du devoir et un attachement profond à sa communauté;

M. le Maire Jean-Pierre Pelletier a dédié 35 années à la vie politique municipale, agissant comme un pilier du Conseil et jouant un rôle déterminant dans la mise en œuvre de projets structurants et durables pour la municipalité;

Leur engagement indéfectible, leur esprit de collaboration et leur passion pour le bien commun ont marqué de manière significative le développement de notre ville et laissé un héritage précieux pour les générations futures;

De plus, M. le Maire Jean-Pierre Pelletier s'est vu remettre une plaque commémorative ainsi qu'un stylo en guise de présent. Sa fille, ainsi que le préfet de la MRC de La Mitis, ont lu des textes à son honneur.

#### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **RÉSOLUTION #25-10-172 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Remerciements spéciaux**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Approbation des procès-verbaux de :**
  - 4.1 La séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025;**
  - 4.2 La séance extraordinaire tenue le 29 septembre 2025.**
- 5. Rapports mensuels des comités**
  - 5.1 Arrondissement MacNider;**
  - 5.2 Comité des Loisirs;**
  - 5.3 Comité de la salle d'entraînement;**
  - 5.4 Comité de la bibliothèque;**
  - 5.5 Comité d'embellissement;**
  - 5.6 Comité du Phare;**
  - 5.7 Comité des petits déjeuners;**

- 5.8 Club des 50 ans et plus.**
- 6. Trésorerie**
  - 6.1 Comptes fournisseurs de septembre 2025.**
- 7. Administration**
  - 7.1 Point de suivis et d'information générale : projet de développement résidentiel de la Place des Marronniers;**
  - 7.2 Avis de motion – Règlement numéro 25-192 instaurant un programme complémentaire au programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec (PHAQ-MSM);**
  - 7.3 Dépôt – Règlement numéro 25-192 instaurant un programme complémentaire au programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec (PHAQ-MSM);**
  - 7.4 Révision de la résolution 25-06-97 Cession par CMétis à la Ville du lot relatif aux infrastructures d'aqueduc et d'égout de la Place des Marronniers;**
  - 7.5 Nouvelle tour de télécommunication : acceptation du projet Telus;**
  - 7.6 Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes;**
  - 7.7 Appui à la grande semaine des tout-petits 2025;**
  - 7.8 Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec;**
  - 7.9 Suivi concernant les élections municipales et la grève de Poste Canada.**
- 8. Travaux publics**
  - 8.1 Décompte progressif #3 – mise à jour du poste de surpression d'eau potable.**
- 9. Urbanisme**
  - 9.1 Dépôt du procès-verbal du CCU;**
  - 9.2 Demande de dérogation mineure : 223, chemin de la Station.**
- 10. Service incendie et sécurité civile**
  - Rien de nouveau.**
- 11. Loisirs et cultures**
  - Rien de nouveau.**
- 12. Mot du maire**
- 13. Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)**
- 14. Levée de la séance**

#### **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE :**

##### **4.1 La séance régulière tenue le 08 septembre 2025**

##### **RÉSOLUTION #25-10-173**

##### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 08 SEPTEMBRE 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 08 septembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

##### **4.2 La séance extraordinaire tenue le 29 septembre 2025**

##### **RÉSOLUTION #25-10-174**

##### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 07 AOÛT 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 29 septembre 2025 à 18h au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

#### **5. RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS**

##### **5.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

Rien de nouveau.

##### **5.2 Comité des loisirs**

L'assemblée générale annuelle du comité des loisirs se tiendra le mercredi 15 octobre à 18h30 au centre des loisirs.

### **5.3 Comité de la salle d'entraînement**

Le comité de la salle d'entraînement a pris la décision d'offrir l'accès à la salle d'entraînement de Métis-sur-Mer gratuitement à tous les pompiers et les premiers répondants du service incendie. Il faudra seulement qu'ils paient le dépôt de 25\$ pour la puce.

### **5.4 Comité de la bibliothèque**

Du 18 au 25 octobre se tiendra la semaine des bibliothèques publiques. Héritage Bas-Saint-Laurent organise des activités spéciales comme des lectures thématiques et des concours. Les gens sont invités à consulter leur publicité pour plus d'information.

### **5.5 Comité d'embellissement**

Rien de nouveau.

### **5.6 Comité du Phare**

Rien de nouveau.

### **5.7 Comité des petits déjeuners**

Retour des déjeuners du vendredi le 17 octobre de 8h à 10h au centre des loisirs. Le comité vous attend en grand nombre.

### **5.8 Club des 50 ans et plus**

Les activités récurrentes recommencent avec le club des 50 ans et plus. Parmi ces activités, le yoga, les jeux au sol et les repas. Les gens sont invités à consulter leur publicité pour plus d'information.

## **6. TRÉSORERIE**

### **6.1 Comptes fournisseurs de septembre 2025**

#### **RÉSOLUTION #25-10-175 COMPTES FOURNISSEURS DE SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés (dépenses incompressibles) pour septembre 2025 pour un montant de 34 174.92 \$, adopte la liste des comptes à payer de septembre 2025 pour un montant de 290 609.97 \$ et autorise la trésorière à faire le paiement de ces comptes. La trésorière certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

## **7. ADMINISTRATION**

### **7.1 Point de suivis et d'information générale : projet de développement résidentiel de la Place des Marronniers;**

La directrice générale donne les suivis dans le dossier du développement résidentiel de la Place des Marronniers :

- **Rétrocession des lots des infrastructures de CMétis à la Ville** : voir le point 7.4 de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Nous avons reçu les intrants de toutes les instances, alors la signature de la rétrocession des lots en faveur de la Ville pourra se faire officiellement.

- **Préparation de la séance d'information publique** : en cours.

Nous avons reçu la nouvelle estimation du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités aujourd'hui même. Nous allons prendre le temps d'en faire la révision et l'analyse pour ensuite arriver avec des données justes pour la présentation.

Restez à l'affût pour connaître la date de la séance d'information publique.

Encore une fois, soyez assurés que cette rencontre se tiendra en présentiel et en visioconférence également. Les gens en ligne pourront poser leurs questions autant que les gens en présentiel et un récapitulatif de cette rencontre sera rendu disponible.

**7.2 Avis de motion – Règlement numéro 25-192 instaurant un programme complémentaire au programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec (PHAQ-MSM)**

**RÉSOLUTION #25-10-176**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 25-192 INSTAURANT UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (PHAQ-MSM)**

**AVIS DE MOTION** donné par M. le Conseiller Alexandre Tanguay qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro Règlement numéro 25-192 instaurant un programme complémentaire au programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec (PHAQ-MSM);

**7.3 Dépôt – Projet de règlement numéro 25-192 instaurant un programme complémentaire au programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec (PHAQ-MSM);**

**RÉSOLUTION #25-10-177**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-192 INSTAURANT UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (PHAQ-MSM)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis en place le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), visant à soutenir la création de logements abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer reconnaît l'importance de favoriser l'accès à des logements décents, sécuritaires et abordables pour l'ensemble de sa population;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en logement abordable dans la Ville de Métis-sur-Mer sont en croissance et que certains segments de la population demeurent particulièrement vulnérables face à la crise du logement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'habitation abordable Québec, bien que structurant, ne permet pas à lui seul de répondre à l'ensemble des besoins spécifiques de la communauté locale;

**CONSIDÉRANT QUE** conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer souhaite se doter d'un levier additionnel pour soutenir des projets résidentiels en complémentarité avec le PHAQ, en adaptant son intervention aux réalités locales et en bonifiant l'aide offerte aux promoteurs et organismes œuvrant dans le domaine du logement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption d'un règlement municipal est nécessaire pour mettre en œuvre un programme local complémentaire, conformément à l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), permettant à la Ville d'accorder une aide financière ou technique pour des projets de logements abordables;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme. la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer dépose le premier projet de règlement numéro 25-192 instaurant un programme complémentaire au programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec (PHAQ-MSM);

Ce projet de règlement est joint au présent procès-verbal sous forme de projet en Annexe A. Il est disponible pour consultation sur le site web de la Ville de Métis-sur-Mer ou sur demande au bureau municipal.

**7.4 Révision de la résolution 25-06-97 Cession par CMétis à la Ville du lot relatif aux infrastructures d'aqueduc et d'égout de la Place des Marronniers;**

**RÉSOLUTION #25-10-178**

**RÉVISION DE LA RÉSOLUTION 25-06-97**

**CESSION PAR CMÉTIS À LA VILLE DU LOT RELATIF AUX INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA PLACE DES MARRONNIERS**

*Les passages en gras italique ont été ajoutés à la résolution 25-06-97 :*

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Métis-sur-Mer à comme intention de prendre sous sa responsabilité les travaux de construction des infrastructures relatives au projet de développement résidentiel de la Place des Marronniers (ci-après les « travaux »);

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain appartient actuellement à Construction Métis, organisme sans but lucratif (ci-après « CMétis »);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux auront lieu sur les immeubles **désignés** comme étant les lots numéro SIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE TROIS CENT SEPT (6 595 307), **SIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (6 595 298)** et **SIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (6 595 297)** du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Matane. Le tout sans bâti et sans numéro civique, situé sur la Rue de l'Église, à Métis-sur-Mer (Québec). (Ci-après le « terrain » et portant actuellement le numéro de lot 6 267 801);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'Acte de Cession ci-joint en **Annexe B** de la présente résolution a été **analysé par la Ville et son cabinet d'avocat**;

**CONSIDÉRANT QUE** Construction Métis déclare que ce projet d'Acte de Cession est une promesse irrévocabile de céder le terrain à la Ville comportant les éléments essentiels afin de notarié un acte de cession pour ce terrain dans les meilleurs délais ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec s'engage à accorder mains levées de l'ensemble des hypothèques une fois les travaux d'aqueduc terminés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer :

- **Prend acte** de la volonté de CMétis de lui céder le terrain à titre gratuit afférent au Projet;
- **Accepte** la cession du terrain et autorise le maire ainsi que la directrice générale à signer les documents pour notarié la cession du terrain;

**Mandate** la notaire Me Lacasse pour compléter cette transaction

#### **7.5 Nouvelle tour de télécommunication : acceptation du projet Telus;**

##### **RÉSOLUTION #25-10-179**

##### **NOUVELLE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION : ACCEPTATION DU PROJET TELUS**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de TELUS vise à améliorer la couverture cellulaire sur territoire de la Ville de Métis-sur-Mer;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de TELUS compte déployer un site de télécommunications, composé d'un support d'antennes (la tour) de 76 mètres de hauteur avec des antennes au sommet et un abri d'équipements au sol. Le site sera situé sur le lot 5 933 922;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intérêt de la population à recevoir un tel service sur le territoire de la Ville de Métis-sur-Mer;

**CONSIDÉRANT QU'**Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE) régit les télécommunications au Canada et que cette dernière exige aux promoteurs de services de télécommunications de consulter la population locale préalablement à la construction de tout nouveau site de télécommunications tel que les deux sites proposés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal approuve le projet de TELUS;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer **accepte** projet de site de télécommunications de TELUS et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à TELUS.

#### **7.6 Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes;**

##### **RÉSOLUTION #25-10-180**

##### **PROJET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL : EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit : *En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier*

**CONSIDÉRANT QUE** le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

**CONSIDÉRANT QUE** le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

## **7.7 Appui à la grande semaine des tout-petits 2025;**

### **RÉSOLUTION #25-10-181** **APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel

**CONSIDÉRANT QUE** cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

**CONSIDÉRANT QUE** la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

**CONSIDÉRANT QUE** les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

**CONSIDÉRANT QUE** les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer :

- Proclame verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!
- Procède au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et/ou du drapeau Municipalité amie des enfants

- Invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

**7.8 Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec:**

**RÉSOLUTION #25-10-182**

**APPUIS À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

**CONSIDÉRANT QUE** cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer :

- Appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

- Que cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente-directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**7.9 Suivi concernant les élections municipales et la grève de Poste Canada.**

La directrice générale mentionne à l'assemblée qu'une formation est à venir au niveau d'élection Québec concernant la grève de poste Canada et l'enjeux concernant le vote par correspondance.

**8. TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 Décompte progressif #3 – mise à jour du poste de surpression d'eau potable.**

**RÉSOLUTION #25-10-183**

**DÉCOMPTE PROGRESSIF #3 – MISE À JOUR DU POSTE DE SURPRESSION D'EAU POTABLE**

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve le décompte progressif #3 au montant de 33 240.35 \$ incluant les taxes dans le cadre du projet de mise à jour du poste de surpression d'eau potable. Ce projet

est financé par la TECQ. Le décompte a été préparé par Mme Cynthia Ross, ingénierie et chargée de projet pour la firme Tetra Tech QI inc.

## **9. URBANISME**

### **9.1 Dépôt du procès-verbal du CCU;**

#### **RÉSOLUTION #25-10-184** **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance du CCU du 22 septembre 2025 et en ayant pris connaissance, il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le dépôt officiel de ce procès-verbal.

### **8.2 Demande de dérogation mineure : 223, chemin de la Station**

#### **RÉSOLUTION #25-10-185** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 223, CHEMIN DE LA STATION**

Demande de dérogation mineure à l'Article 7.5 du Règlement de zonage 08-38 : Permettre l'implantation d'un garage privé isolé en association a un usage principal résidentiel avec une marge de recul avant de 4.12 mètres contrairement à la réglementation qui prévoit qu'un garage privé isolé en association a un usage principal résidentiel doit avoir une marge de recul avant de 7.5 mètres dans la zone 17 VLG du plan de zonage.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande porte sur une disposition du Règlement de zonage numéro 08-38 pouvant faire l'objet d'une dérogation;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal est déjà implanté à 3.27 mètres de la ligne avant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme numéro 08-37;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation n'augmente pas les risques en matière de santé publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation n'augmente pas les risques en matière de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux n'ont pas encore commencé et que la bonne foi du demandeur a été établie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le Conseil accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation.

## **10. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

**Rien de nouveau.**

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

**Rien de nouveau.**

## **12. MOT DU MAIRE**

M. le Maire sortant Jean-Pierre Pelletier prend la parole et remercie son équipe administrative ainsi que son équipe de conseillères et conseillers d'avoir su relever au meilleur de leurs connaissances les défis qui se sont dressés devant eux à travers les dernières années. Il remercie également sa famille pour le bel hommage.

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 20 h et se termine à 20 h 10.

### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION #25-10-186**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20 h 10.

*En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de véto.*

---

Jean-Pierre Pelletier, maire

---

Isabelle Dion,  
Directrice générale et Greffière-trésorière